

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 05 JAN. 2023

fixant la composition du jury des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2023.

**Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la ministre de la Culture,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État ;

Vu l'arrêté interministériel du 21 septembre 2022 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État ;

Sur proposition du directeur des ressources humaines du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et de la sous-directrice du pilotage et de la stratégie du ministère de la Culture,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury des concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2023, est composé comme suit :

Président :

**Monsieur Serge BRENTRUP**, inspecteur général de l'administration et du développement durable, conseil général de l'environnement et du développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

Vice-président :

**Monsieur Pascal MIGNEREY**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la culture.

Pour représenter le ministère de la culture :

**Monsieur Frédéric AUBANTON**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône, direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Madame Hélène SCHMIDGEN-BENAUT**, architecte et urbaniste générale de l'État, chargée de mission transition écologique auprès du directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Monsieur Vincent CASSAGNAUD**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

**Monsieur Luc LIOGIER**, inspecteur général des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles ;

**Madame Sophie LOUBENS**, architecte et urbaniste en chef de l'État, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault, direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

Pour représenter le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires :

**Monsieur Hubert CALLIER**, architecte et urbaniste en chef de l'État, directeur du centre ministériel d'appui à la formation à distance, école nationale des techniciens de l'équipement ;

**Madame Magdalena DURAND**, architecte et urbaniste en chef de l'État, directrice de la plateforme régionale finances, budgets, immobilier, secrétariat général pour les affaires régionales, Bourgogne Franche-Comté ;

**Madame Isabelle JANOYER**, architecte et urbaniste en chef de l'État, consultante coach senior interne, délégation au coaching et à l'accompagnement du changement, secrétariat général du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;

**Monsieur Julien LACOGNE**, architecte et urbaniste de l'Etat, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État, direction régionale des finances publiques de Normandie ;

**Madame Elli NEBOUT-JAVAL**, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, cheffe du service du logement et de son financement, direction du logement et de l'habitat, ville de Paris.

Est adjointe au jury, en qualité d'examinatrice de l'épreuve d'anglais :

**Madame Anne MONMASSON**, professeur d'anglais.

**Article 2**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et le secrétaire général du ministère de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 JAN. 2023**

La ministre de la Culture,  
Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage et  
de la stratégie,



Aude DE MARTIN DE VIVIES

Le ministre de la Transition écologique  
et de la Cohésion des territoires,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le sous-directeur du recrutement  
et de la mobilité



Grégoire JOURDAN